

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 13 mars 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

49-03-2019 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de mars 2019 soit ouverte.

50-03-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

51-03-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 6^{ième} jour de février 2019 ainsi que les procès-verbaux des séances spéciales tenues les 13 et 27 février 2019.

52-03-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 13 MARS 2019.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 13 mars 2019 au montant de 252,338.87\$

53-03-2019 CADASTRES.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
6 302 777	Lucien Vallière	4 200.3 M ² Lot conforme.
6 302 778	Lucien Vallière	259 100.2 M ² Résidut
6 302 779	Lucien Vallière	8 849.8 M ² Lot conforme.

54-03-2019 ÉQUIPEMENT DE VOIRIE

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité accepte la soumission de Elliott Farm Equipment pour l'achat d'une épareuse Bomford Raven 4.7M au prix de 33,500.00\$ plus taxes.

55-03-2019 USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE

ATTENDU QUE les municipalités de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge ont reçu des avis de non-conformité pour la présence de THM (trihalo-méthane) ;

ATTENDU QUE la condition du système de filtration cause ce problème de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge demande de l'aide aux différents paliers gouvernementaux pour leur aider à remédier à la production de cet élément retrouvé dans l'eau que la Municipalité achète de ces derniers ;

Il est donc proposé par : Mme Kim Laroche
et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract supporte entièrement les démarches que la Municipalité entreprendra dans le but de remédier au problème affectant nos deux Municipalités ;

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract offre à la direction de la Municipalité de Fort-Coulonge de les accompagner dans leur démarche.

56-03-2019 CONGRÈS ACSIQ 2019

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Darcy Bélair, Directeur du Service Incendie et M. Patrick Bertrand, Directeur-Adjoint du Service Incendie d'assister au congrès annuel de l'association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec qui se déroulera à LaMalbaie le du 18 au 21 mai 2019.

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité à M. Bélair et M. Bertrand tel que défini dans la politique de cette Municipalité.

57-03-2019 TELMATIK

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité accepte la soumission de TELMATIK pour l'achat d'un service de téléphonie d'alerte aux citoyens.

58-03-2019 PREMIER VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Drapeurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

59-03-2019 RELANCE DE LA DEMANDE DE MORATOIRE SUR LES ACTIVITES FORESTIERES EN TERRE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a demandé au Gouvernement du Québec d'instaurer un statut particulier à la MRC de Pontiac permettant un allègement aux règles d'investissements provinciales et toutes autres allègements permettant la relance de l'industrie forestière Pontissoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a demandé au Gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur les activités forestières en terres publiques dans l'ensemble du Pontiac jusqu'à ce que l'industrie forestière Pontissoise puisse revivre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a demandé l'appui de la MRC Pontiac ainsi que toutes ses municipalités

CONSIDÉRANT QUE ces demandes a été faite en forme de résolution #18-01-2019 MORATOIRE SUR LES ACTIVITES FORESTIERES EN TERRE PUBLIQUE ;

CONSIDÉRANT QUE copie de cette résolution ait été envoyée au premier Ministre du Québec, au Ministre des Finances, au Ministre de l'Économie et de l'Innovation, à la ministre déléguée au Développement économique régional, au Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au Ministre de la famille et responsable de l'Outaouais, au Député de Pontiac, à la MRC de Pontiac et à toutes ses municipalités.;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des Municipalités Pontissoises ont répondu favorablement à notre demande et supporte la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans ses démarches;

CONSIDÉRANT QUE seulement quelques destinataires Gouvernementaux ont donné accusé de réception de la résolution acheminé mais qu'aucun n'a donné aucune autre forme de suivi sauf le député local;

CONSIDÉRANT QUE le manque de flagrant de sérieux du gouvernement Québécois envers les problèmes de cette région, fait douter la population Mansfieldienne de l'intérêt que leur Gouvernement a pour eux ;

CONSIDÉRANT QUE les menaces de manifestations et de pressions politiques provenant de groupes locaux se multiplient de plus en plus et seraient près de se concrétiser;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur le Maire, Gilles Dionne.

Il est unanimement résolu et adopté

QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract relance les instances gouvernementales à se pencher sur les problématiques ressenties localement au Pontiac tout particulièrement dans la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

60-03-2019 SERVICE INTERNET

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité mandate Mme Kim Laroche, conseillère et M. Eric Rochon, directeur général à faire des représentations auprès des fournisseurs de services Internet potentiels à offrir des services Internet aux secteurs non desservis de cette municipalité.

Madame claudette béland conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2019-001 portant sur l'interdiction de circuler des véhicules lourds en charge en période de dégel sur les chemins municipaux
- Dépose le projet du règlement numéro 2019-001

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 52, 54, 56, 57 et 58.

ET J'AI SIGNÉ CE 14 MARS 2019.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

61-03-2019 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 33 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.